

16. INFORMATIONS AUX PARENTS

16.1 Casiers

Tout le matériel pour les enfants qui peut être rapporté à la maison sera mis dans leur casier ainsi que la correspondance avec le parent (mémo, information, etc.). Le parent a la responsabilité de prendre régulièrement ce courrier et de faire les suivis nécessaires, pour le bon fonctionnement du CPE.

16.2 Tableau et journal de bord

Pour le bon fonctionnement de votre enfant, il est indispensable de consulter le tableau du déroulement de la journée et de faire suite aux demandes des éducatrices. Dans le journal de bord, vous retrouverez des informations suivantes :

- Durée de la sieste
- Alimentation
- Humeur de l'enfant
- Le plaisir de sa journée
- Sa participation aux activités
- L'état de santé, si nécessaire

16.3 Babillard

Un babillard d'information se trouve dans le corridor principal, il sert à communiquer aux parents des renseignements d'intérêts généraux. Les parents qui désirent afficher des messages doivent en faire la demande à la direction. À noter que seuls les documents ayant un lien avec les enfants pourront y être affichés.

16.4 Réunion de parents

Deux réunions d'information sont tenues annuellement, afin de permettre aux parents de prendre connaissance du programme éducatif et des rapports d'évolution de leur(s) enfant(s). À ces réunions, les outils de travail et les principales réalisations des enfants (cahier de production, album de photos, etc.) sont présentés aux parents. En tout temps, des rencontres avec l'éducatrice et la direction peuvent être demandées, ce sera un plaisir de collaborer avec vous pour le bien-être de l'enfant.